



**RAPPORT D'ACTIVITE
DE L'ANNEE 2016**

EDITORIAL

Lors de mon élection à la présidence du S.M.D.E.V., j'avais indiqué que l'objectif essentiel du mandat serait de conforter l'exercice des compétences existantes dans les domaines de l'électrification, de l'éclairage public pour les Communes qui l'ont délégué, et de développer la communication avec les Collectivités adhérentes.

Le début de la mandature a confirmé que le passage à la départementalisation nécessite un investissement particulièrement soutenu de la part des tous les acteurs concernés :

- l'ensemble du personnel a été mobilisé pour réfléchir à l'évolution de notre structure vers une organisation adaptée aux nouvelles dimensions de la Collectivité. La concertation menée avec l'appui d'organismes extérieurs spécialisés se termine et débouchera prochainement sur un projet d'administration dont l'organigramme présenté en est déjà l'illustration. Il convient de souligner la mise en place d'un service éclairage public avec l'affectation de deux agents à temps plein chargés respectivement de la maintenance et des opérations de détection, relevé patrimonial des réseaux, et élaboration d'une cartographie informatisée.

- la qualité du service rendu aux Communes dépend largement des prestataires extérieurs titulaires de marchés avec le S.M.D.E.V. Les engagements contractuels de ceux-ci sont rappelés régulièrement dans le respect du droit et avec fermeté en cas de défaillance. Malgré cela, il a subsisté encore ponctuellement des difficultés dans l'élaboration des plans de recolement qui ont entraîné des retards anormaux dans la mise en service des réseaux d'éclairage public.

- le fonctionnement du Comité s'est normalisé en 2016, nous n'avons plus connu de défaut de quorum. J'en appelle toutefois à la vigilance des Délégués et précise que je ferai des propositions visant à moderniser les statuts de notre Syndicat notamment sur la représentation des Communes au sein de notre Comité.

S'agissant de la communication avec les Collectivités adhérentes, le S.M.D.E.V. a développé une plateforme informatique via le réseau Internet. Ainsi depuis cette année, chaque Commune peut prendre connaissance du déroulement des opérations menées sur son territoire tant sur le plan administratif que technique, et réagir si besoin en temps réel. Bien entendu le site internet du Syndicat (www.smdev88.fr), régulièrement tenu à jour reste un lien privilégié et une source d'informations permanente pour toutes les Communes adhérentes.

C'est avec plaisir que je vous adresse le compte-rendu d'activités 2016,

vous en souhaitant une lecture fructueuse et vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien y porter.




Gilles CHAMPAGNE
Président du S.M.D.E.V.

SOMMAIRE

I. <u>Présentation du S.M.D.E.V.</u>	Pages 1 et 2
II. <u>L'organisation du S.M.D.E.V.</u>	Pages 3 à 9
III. <u>Les missions du S.M.D.E.V.</u>	Pages 10 à 21
IV. <u>Les finances du S.M.D.E.V.</u>	Pages 22 à 24
➤ <u>Annexe 1 : Liste des délégués du Comité Syndical</u>	Pages 25 à 28
➤ <u>Annexe 2 : Liste des communes en régime rural</u>	Pages 29 à 32
➤ <u>Annexe 3 : Liste des communes en régime urbain</u>	Page 33
➤ <u>Annexe 4 : Liste des communes ayant délégué la compétence EP</u>	Pages 34 à 36

I. Présentation du S.M.D.E.V.

Créé en décembre 1994, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale ayant pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de ses Communes adhérentes, à savoir, au 31 décembre 2016, l'ensemble des 510 Communes Vosgiennes, représentant une population totale de 388 548 habitants.

Il faut savoir en effet que l'on distingue deux types de réseaux publics d'électricité (infrastructures qui permettent d'acheminer l'énergie électrique depuis les installations de production jusqu'aux installations de consommation) : celui de transport et celui de distribution. Ces deux activités sont régulées par la Commission de Régulation de l'Energie.

Le réseau public de transport est géré par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) qui exploite le réseau haute tension de catégorie B (>50 000 Volts) et de très haute tension.

En revanche, les réseaux publics de distribution sont la propriété des Communes qui peuvent donc confier leur compétence et les biens inhérents à un groupement de Communes, comme c'est ainsi le cas pour le S.M.D.E.V.

Pour accomplir sa mission d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité sur le territoire Vosgien, le S.M.D.E.V. a confié la gestion du réseau dont il est propriétaire, soit plus de 10 750 km de réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (230 volts), à l'entreprise ENEDIS (ex ERDF) par un contrat de concession d'une durée de 30 ans, conclu en 1995. La valeur brute comptable des ouvrages concédés à ENEDIS est estimée à environ 510 000 000 € (513 120 000 € en 2015, soit 288 691 000 € en valeur nette comptable = valeur brute déduction faite des amortissements et provisions).

Le S.M.D.E.V. et ENEDIS travaillent ainsi en étroite collaboration pour répondre au mieux aux besoins des Communes et des usagers, et la maîtrise d'ouvrage des différents travaux est répartie entre les deux entités en fonction des critères suivants : nature des travaux et classement de la Commune concernée (rurale ou urbaine).

Nature des travaux		Communes rurales	Communes urbaines
Extension	Extension réseau de moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	<i>sauf alimentation de maisons d'habitation, d'exploitations agricoles, d'installations professionnelles situées à l'écart du réseau</i>	SMDEV	ENEDIS
	Extension réseau de basse tension (230 volts)	SMDEV	ENEDIS
Renforcement	Renforcement réseau moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Renforcement réseau basse tension (230 volts)	SMDEV	ENEDIS
Enfouissement	Enfouissement réseau à finalité esthétique	SMDEV	SMDEV
Branchement	Branchement consommateurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Branchement producteurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
Divers	Dépannage, entretien, maintenance, élagage	ENEDIS	ENEDIS

A noter que deux Communes assurent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage sur leur territoire car elles disposent d'une Entreprise Locale de Distribution (ELD) : La Bresse (régie municipale) et Martinvelle (société d'intérêt collectif agricole d'électrification de Ray-Cendrecourt).

Outre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale visés dans le tableau ci-dessus, le S.M.D.E.V. assure :

- la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques dans le cadre d'une opération en coordination avec des travaux sur le réseau public de distribution d'énergie électrique,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux secs dans le cadre de travaux connexes aux travaux sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et la mise en place des fourreaux nécessaires, dans les cas d'infrastructures communes de génie civil des réseaux secs,
- les missions de contrôle du concessionnaire pour l'intérêt des usagers,
- la maintenance et l'investissement du réseau d'éclairage public pour les Communes vosgiennes qui le souhaitent.

A noter : Les Communes éligibles aux aides à l'électrification rurale conformément aux critères* définis réglementairement sont listées en [annexe 2](#) (pages 29 à 32). Seules les Communes « rurales » peuvent bénéficier des aides à l'électrification rurale. Cependant, le régime des aides au niveau du Département des Vosges a été homogénéisé et la distinction entre les Communes rurales et urbaines a surtout une conséquence sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le S.M.D.E.V. et le concessionnaire ENEDIS.

Les Communes relevant du régime urbain sont listées en [annexe 3](#) (page 33). En régime urbain, toutes les interventions (hors enfouissement de réseau à finalité esthétique) incombent à ENEDIS.

** Le classement des Communes en régime urbain ou rural au titre de la distribution d'électricité se fonde sur des critères démographiques définis par le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013. Les aides à l'électrification rurale bénéficient ainsi aux travaux ou opérations effectués sur le territoire de Communes :*

— dont la population totale est inférieure à deux mille habitants ;

et

— qui ne sont pas comprises dans une « unité urbaine », au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, dont la population totale est supérieure à cinq mille habitants.

Toutefois, le Préfet peut, à la demande d'une Autorité Organisatrice du réseau public de Distribution d'Electricité et après avis du ou des gestionnaires de réseau concernés, étendre par arrêté motivé le bénéfice des aides à des travaux effectués sur le territoire de Communes dont la population totale est comprise entre deux mille et cinq mille habitants, compte tenu notamment de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat.

II. L'organisation du S.M.D.E.V.

a) L'exécutif :

Depuis les dernières élections en date du 15 mai 2014, le Syndicat est présidé par Monsieur Gilles CHAMPAGNE. Le Président, élu par le Comité Syndical, est l'organe exécutif du S.M.D.E.V. Les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant (Comité syndical et Bureau), il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.

Il est le chef des services du S.M.D.E.V. et représente celui-ci en justice.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ou, dès lors que les Vice-Présidents sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau. Le Président peut enfin subdéléguer la délégation d'attribution qu'il a reçue de l'organe délibérant aux Vice-Présidents.



S. RENAUX – M. GUGLU – G. CHAMPAGNE – J-M. VOIRIN – A. PIERRE

De fait, le Président travaille en étroite collaboration avec 4 Vice-Présidents :

- Monsieur Jean-Marie VOIRIN : 1er Vice-Président délégué pour traiter l'ensemble des affaires du Syndicat, en l'absence ou en cas d'empêchement du Président, et délégué au budget.
- Monsieur Alain PIERRE : 2ème Vice-Président délégué à la communication
- Monsieur Mustafa GUGLU : 3ème Vice-Président délégué à la cartographie
- Monsieur Serge RENAUX : 4ème Vice-Président délégué au contrôle.

b) Les assemblées délibérantes :

➤ Le Bureau :

Les affaires courantes sont gérées par un Bureau, élu par les Délégués du Comité Syndical, composé de 16 membres :

- 1 Président : Monsieur Gilles CHAMPAGNE, adjoint au maire de la commune de Bonvillet, délégué du canton de Darney.
- 4 Vice-présidents : Monsieur Jean-Marie VOIRIN, conseiller municipal et ancien maire de Lonchamp, délégué du canton d'Epinal-Est ; Monsieur Alain PIERRE, maire d'Uzemain, délégué du canton de Xertigny, Monsieur Serge RENAUX, adjoint au maire de Poussay, délégué du canton de Mirecourt, Monsieur Mustafa GUGLU, conseiller délégué à la ville de Saint Dié des Vosges, délégué de la ville de Saint Dié des Vosges.
- 11 autres Délégués élus par le Comité complètent la liste des membres du Bureau : Madame Raphaëla CANTERI et Messieurs Olivier ANCEL, Patrice BERARD, Frédéric BOTZUNG, Michel FORTERRE, Jacky GUIBERTEAU, Lionel LECLERC, Paul RAFFEL, Denis RIVAT, Bienvenu RUGGERI, et Gérard TISSERAND.

➤ Le Comité Syndical :

Suite aux élections municipales de 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 101 représentants (cf liste en [annexe 1](#)) des Communes membres, désignés dans les conditions ci-après.

- Commune de plus de 5 000 habitants

Chaque Commune de plus de 5 000 habitants est représentée au Comité par des délégués élus par le Conseil Municipal en fonction de la population légale totale (chiffre INSEE en vigueur au 1^{er} janvier de l'année d'élection), à raison d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 5 000 habitants.

- Commune de moins de 5 000 habitants

Les Communes de moins de 5 000 habitants sont regroupées par canton. Les Conseils Municipaux de ces Communes élisent, par canton, un ou plusieurs Délégués (titulaires et suppléants) en fonction de la population ainsi regroupée, à raison d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 5 000 habitants.

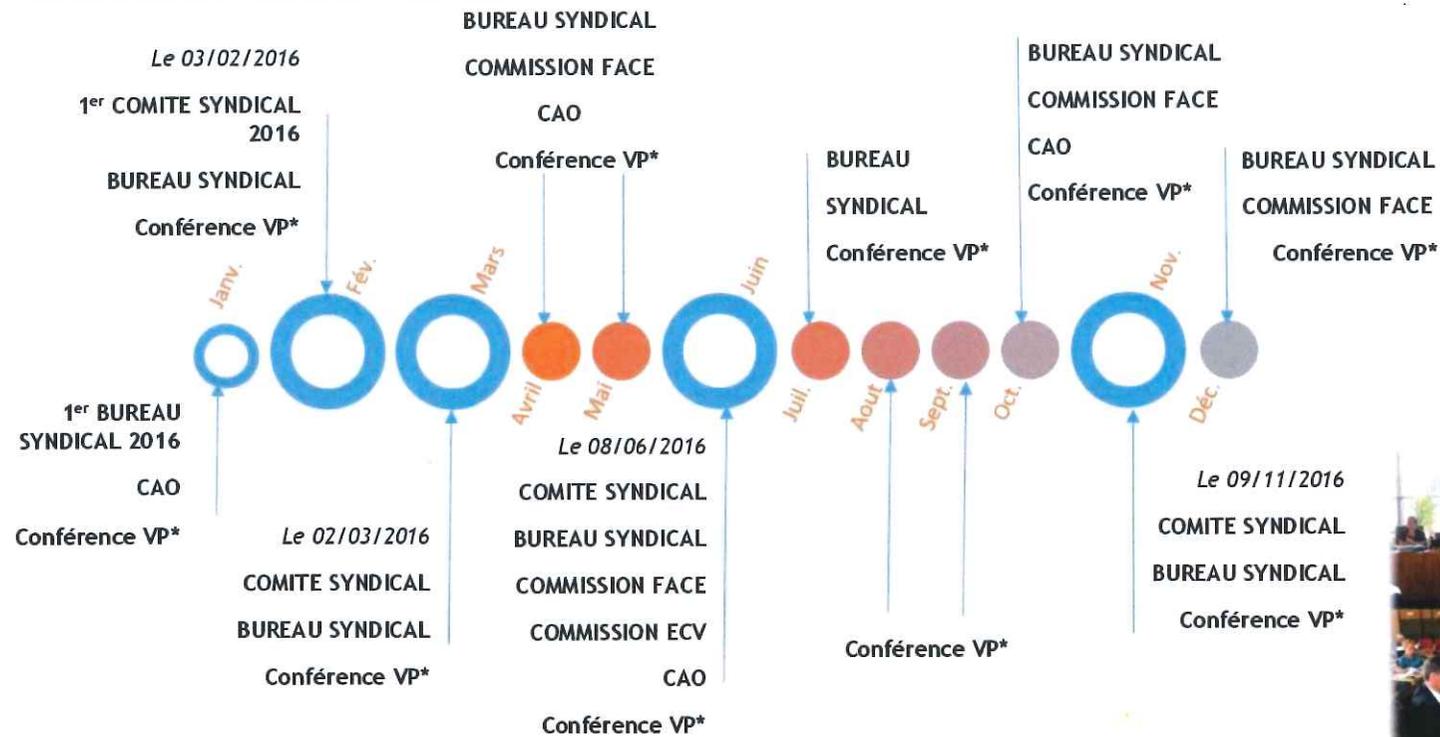
POPULATION	Délégués titulaires	Délégués suppléants
0 - 5 000	1	1
5 001 - 10 000	2	2
10 001 - 15 000	3	3
15 001 - 20 000	4	4
20 001 - 25 000	5	5
25 001 - 30 000	6	6
30 001 - 35 000	7	7

Le Comité Syndical règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de sa compétence. Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion du service public, et peut déléguer à son Président et à son Bureau certains actes d'administration courante, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

[Annexe 1](#) (pages 25 à 28) : Liste des membres titulaires et suppléants du Comité Syndical.



CALENDRIER ANNUEL DES REUNIONS 2016 - SMDEV



*VP : Vice-Présidents



c) Le Personnel du S.M.D.E.V.



ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SMDEV – Décembre 2016

Présidence – Gilles CHAMPAGNE

Vice-présidence

Jean-Marie VOIRIN, Serge RENAUX, Alain PIERRE, Mustafa GUGLU

Direction Générale des Services – Florent DUVAL

Direction Générale Adjointe – Elise ANTOINE-MONTAUBAN

Service Technique

Projets en électrification rurale, génie civil
de télécommunications et éclairage public
– Contrôle de concession

Chargés d'Affaires : Louis CORSIN, Anthony CUNY, Patrick HAXAIRE; Kévin KLEIN, Laurent POINSOT,
Sophie MASSONNEAU

Chargé d'Affaires et du Contrôle de Concession: Benoit DAUSSIER

Développement des systèmes d'information et de la
cartographie

Chargé de développement : Jean-Claude ANOTTA

Maintenance des réseaux d'éclairage public

Chargé de la maintenance: Stéphane LASCHWENG

Service Administratif

Assistance de Direction

Assistante de Direction : Victoria D'ABRAMO

Pôle Affaires Générales et Financières

Chargée de Gestion Administrative et Financière :
Monique CHAINEL

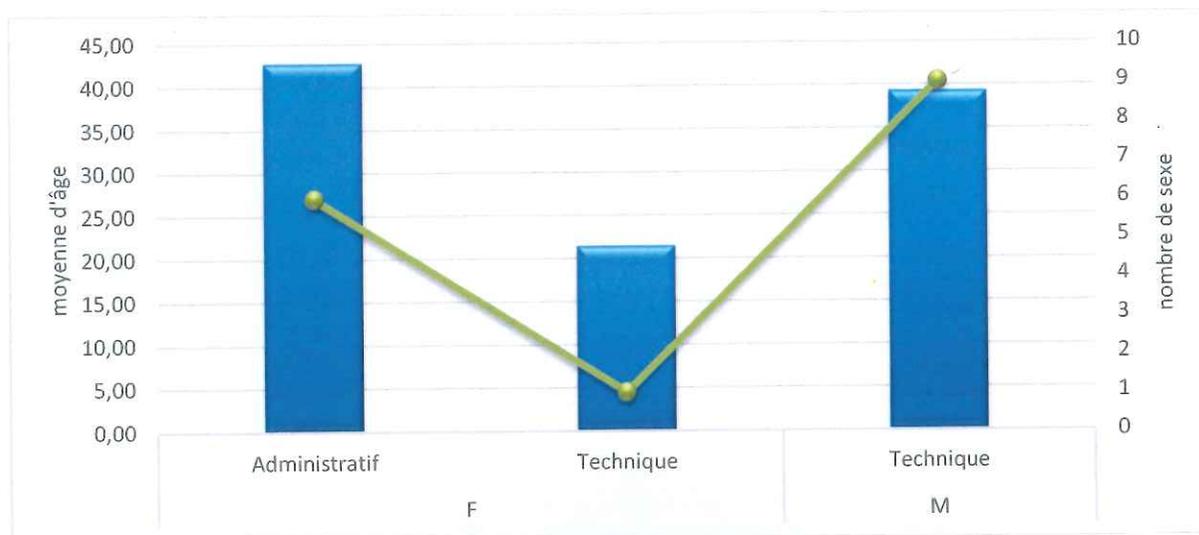
Assistantes Administratives Polyvalentes :
Muriel STADLER, Murielle BABAUT

Assistante Administrative polyvalente – Chargée d'accueil :
Sophie MEDINA

Au 31/12/2016, les effectifs étaient de 16 agents (cf organigramme ci-dessus) contre 12 au 31/12/2015.

Sur ces 4 recrutements : 2 étaient destinés à remplacer du personnel absent, et 2 étaient des créations de postes (chargé de l'entretien éclairage public et assistante de direction).

Le personnel du S.M.D.E.V. était alors composé de 7 femmes et 9 hommes, pour une moyenne d'âge de 39,47 ans. 6 agents relevaient de la filière administrative et 10 de la filière technique.



Les mouvements du personnel :

Départ :

- Madame Céline ALTMANN : Directrice Générale Adjointe

Arrivées :

- Madame Murielle BABAULT : Assistante administrative
- Monsieur Louis CORSIN : Chargé d'affaires
- Madame Sophie MASSONNEAU : Chargée d'affaires
- Madame Victoria D'ABRAMO : Assistante de direction
- Madame Elise ANTOINE-MONTAUBAN : Directrice Générale Adjointe

✚ Les mouvements de carrière :

En 2016, 1 agent a été titularisé, 1 autre nommé stagiaire et 2 ont bénéficié d'avancement d'échelon.

✚ Absentéisme : (du 01/01/2016 au 31/12/2016)

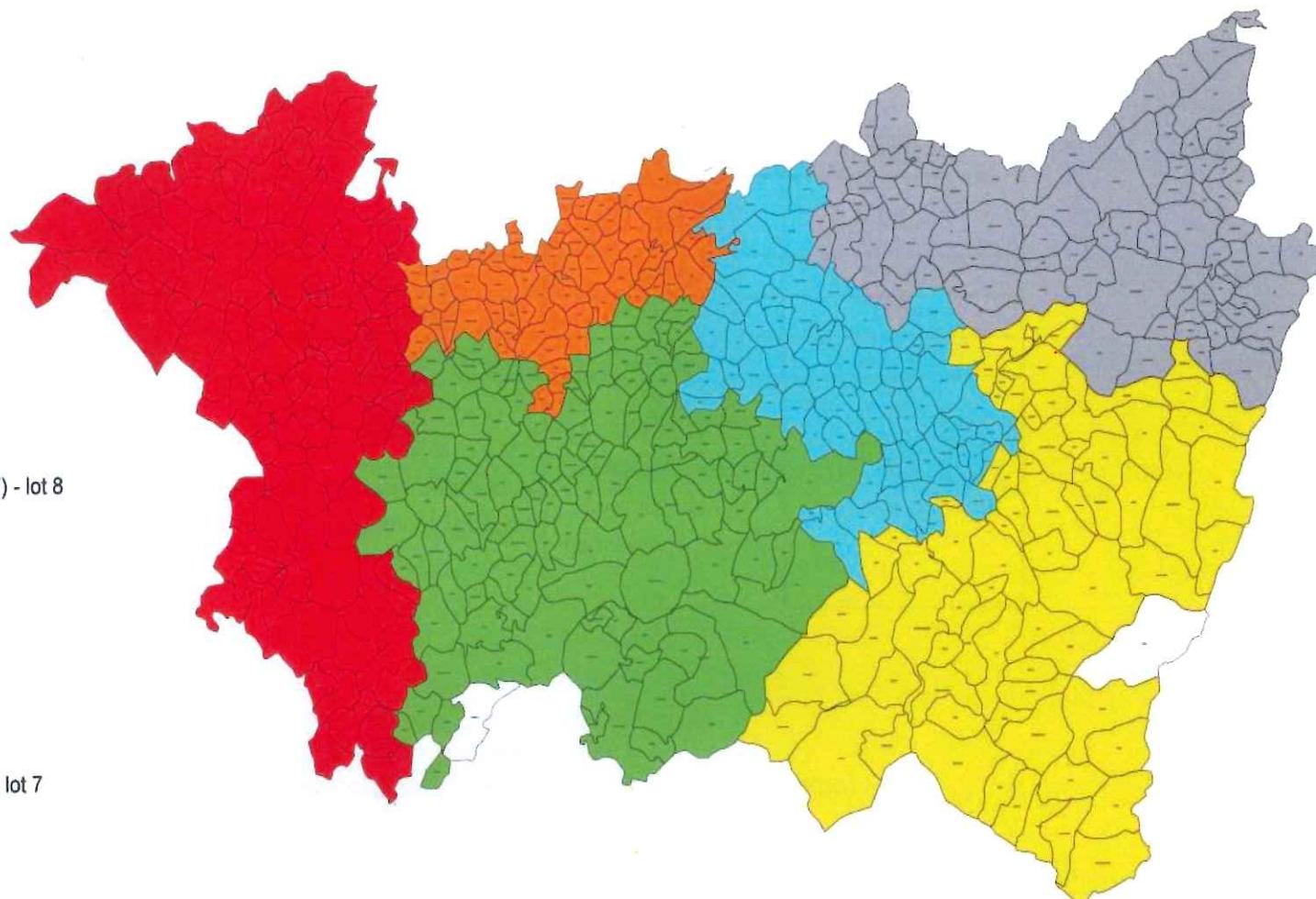
- **Congés maladie :** 5 agents cumulent 703 jours d'arrêt maladie (ordinaire, longue durée et longue maladie)
- **Temps partiel thérapeutique :** 1 agent a été placé 3 mois en mi-temps thérapeutique
- **Congés maternité et paternité :** 2 agents ont été concernés pour un total de 25 jours sur 2016
- **Accident du travail :** aucun accident n'est à déplorer en 2016

	Total jours d'absence	Nombre moyen jours absences par agent et par an	Coût pour le SMDEV (déduction faite remboursement assurance)	Coût moyen /agent /an
Maladie	703	43,94	4 725,21 €	295,33 €
Maternité/paternité	25	1,56	210,80 €	13,18 €
Mi temps thérapeutique	46	2,88	5 132,70 €	320,79 €
Cotisation assurance risque statutaire			31 629,75 €	1 976,86 €
TOTAL	774	48,38	41 698,46 €	2 606,15 €

La répartition géographique des Chargés d'affaires au 31/12/2016

Chargés d'affaires par lots

-  Louis Corsin - lot 6
-  Anthony CUNY (Philippe MONNERET en 2017) - lot 8
-  Benoît Dalissier - lot 3
-  Sophie Massonneau - lots 1 et 2
-  Laurent Poinot - lots 4 et 5
-  Kevin KLEIN (Arnaud FLEURENCE en 2017) - lot 7



III. Les missions du S.M.D.E.V.

a) En quelques chiffres :

Période 2015-2018 :

10 accords-cadres de fourniture de matériel d'éclairage public avec 10 titulaires

21 contrats d'entretien du réseau d'éclairage public avec 7 titulaires

63 marchés de travaux avec 11 titulaires

48 marchés d'extension avec 8 titulaires

38 marchés de maîtrise d'œuvre avec 6 titulaires

✚ Enfouissement :

L'enfouissement des réseaux aériens consiste à dissimuler les réseaux électriques et téléphoniques aériens par leur mise en souterrain.

2015	2016
4 075 812.00 €	5 406 847.00 €

✚ Renforcement :

Les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité de l'électricité distribuée aux abonnés soit satisfaisante.

Celle-ci doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de concession électrique.

2015	2016
2 865 860.00 €	2 268 691.00 €

✚ Extension :

Une extension du réseau électrique est le prolongement, généralement en bordure d'une voie publique, d'une ligne existante jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à alimenter. La liaison entre le réseau prolongé et la construction s'appelle un branchement.

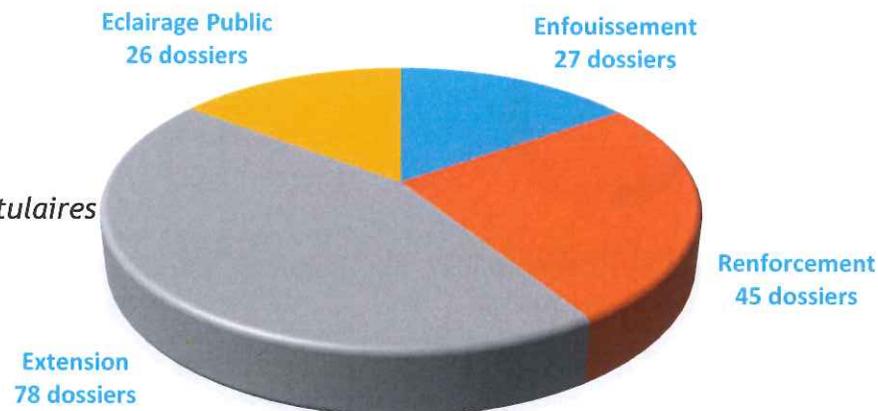
2015	2016
2 349 041.00 €	1 820 840.00 €

✚ Travaux d'Eclairage Public (pour les Communes ayant transféré la compétence) :

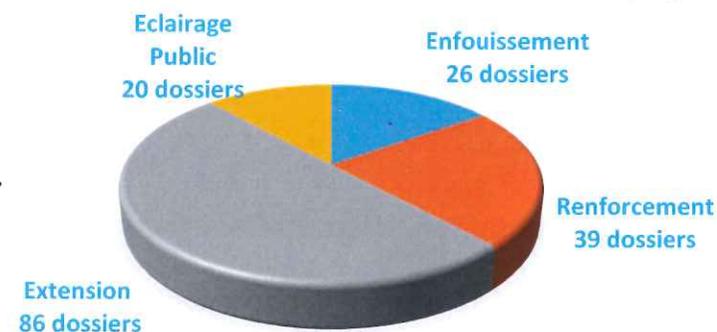
Les travaux d'éclairage public permettent l'installation d'équipements visant à éclairer nos cœurs de villages et secteurs particuliers.

2015	2016
444 092.00 €	691 376.00 €

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2016



NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2015



Matériel d'éclairage public :

Dans le cadre du marché de fourniture de matériel d'éclairage public, le S.M.D.E.V. propose aux Collectivités un panel offrant un large choix des différents types de candélabres existants. La volonté du S.M.D.E.V. d'obtenir le meilleur compromis coût/qualité, ne permet pas de proposer un catalogue exhaustif avec tous les fournisseurs ; toutefois pour les opérations de continuité physique (exemple : prolongation d'une rue), le S.M.D.E.V. proposera un matériel équivalent à l'existant en fonction des offres reçues des différents fournisseurs retenus.

Les attributions de marchés subséquents à l'accord cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2015-2018 sont votées par le Bureau.

Pour mémoire, les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont les suivants : offre économiquement la plus avantageuse selon :

- **Le prix des fournitures (50%)** : Les offres seront notées de 0 à 50 en fonction des prix proposés dans le Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE) pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation.

La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$50 \times \frac{\text{prix le plus faible}}{\text{prix proposé par le candidat}}$$

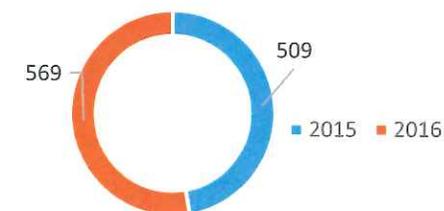
- **L'esthétisme (40%)** : L'esthétique des produits proposés par opération sera notée de 0 à 40 suivant les capacités d'intégration et d'adaptabilité des produits proposés sur le site spécifique à chaque opération. L'offre présentant des caractéristiques esthétiques identiques à celles demandées dans la lettre de consultation recevra une note de 40/40. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction de l'intégration des produits sur le site spécifique de l'opération.

- **Les délais de livraison (10%)** : Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction des délais proposés pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

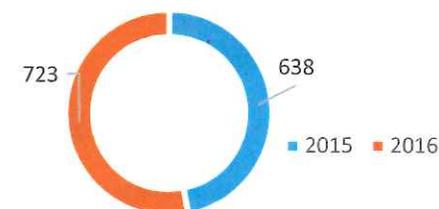
$$10 \times \frac{\text{délai le plus court}}{\text{délai proposé par le candidat.}}$$

	2015	2016
Dossiers	47	64
Montants (TTC)	850 455.55 €	807 119.57 €

Nombre de Candélabres



Nombre d'ensembles crosses/lanternes



b) Le déroulement des opérations et délais

➤ Déroulement d'une extension de réseau

La demande est transmise au SMDEV par le concessionnaire ENEDIS (après demande de raccordement d'un particulier OU demande de CU par la commune ou la collectivité compétente).

Réception de la demande au SMDEV	+ 1 mois MAXI Transmission à la commune de l'AVP chiffré pour délibération	Délai non contrôlable: Transmission au SMDEV de la délibération de financement des travaux	+ 2 mois MAXI Réalisation de l'étude par l'entreprise et approbation par ENEDIS (et ORANGE si concerné)	+ 21 jours Mini Diffusion des articles 2-II aux différentes entités concernées par le projet	Démarrage des travaux Puis mise en exploitation du nouveau réseau (délai selon ampleur des travaux)
----------------------------------	---	---	--	---	--

Délai total de 3,5 à 6 mois *

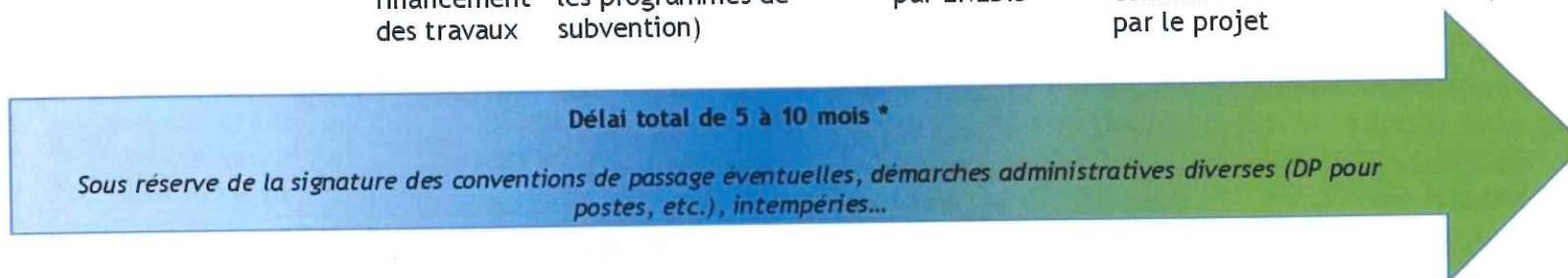
Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (DP pour postes, etc.), intempéries...

* Pour les extensions éligibles aux subventions du FACE, ajouter le délai d'attribution de la subvention

➤ **Déroulement d'un renforcement de réseau**

La demande est transmise au SMDEV par le concessionnaire ENEDIS après élaboration d'une « fiche problème »

Réception de la demande au SMDEV	+ 1 mois MAXI Transmission à la commune de l'AVP chiffré pour délibération	Délai non contrôlable: Transmission au SMDEV de la délibération de financement des travaux	+ 2 mois MAXI Passage en commission et attribution <u>le cas échéant</u> d'une subvention (en fonction du nombre de dossiers à déposer et des crédits disponibles dans les programmes de subvention)	+ 2/3 mois maxi Réalisation de l'étude par le maître d'oeuvre et approbation par ENEDIS	+ 21 jours MINI Diffusion des articles 2-II aux différentes entités concernées par le projet	Démarrage des travaux Puis mise en exploitation du nouveau réseau (délai selon ampleur des travaux)
----------------------------------	--	--	--	---	--	---

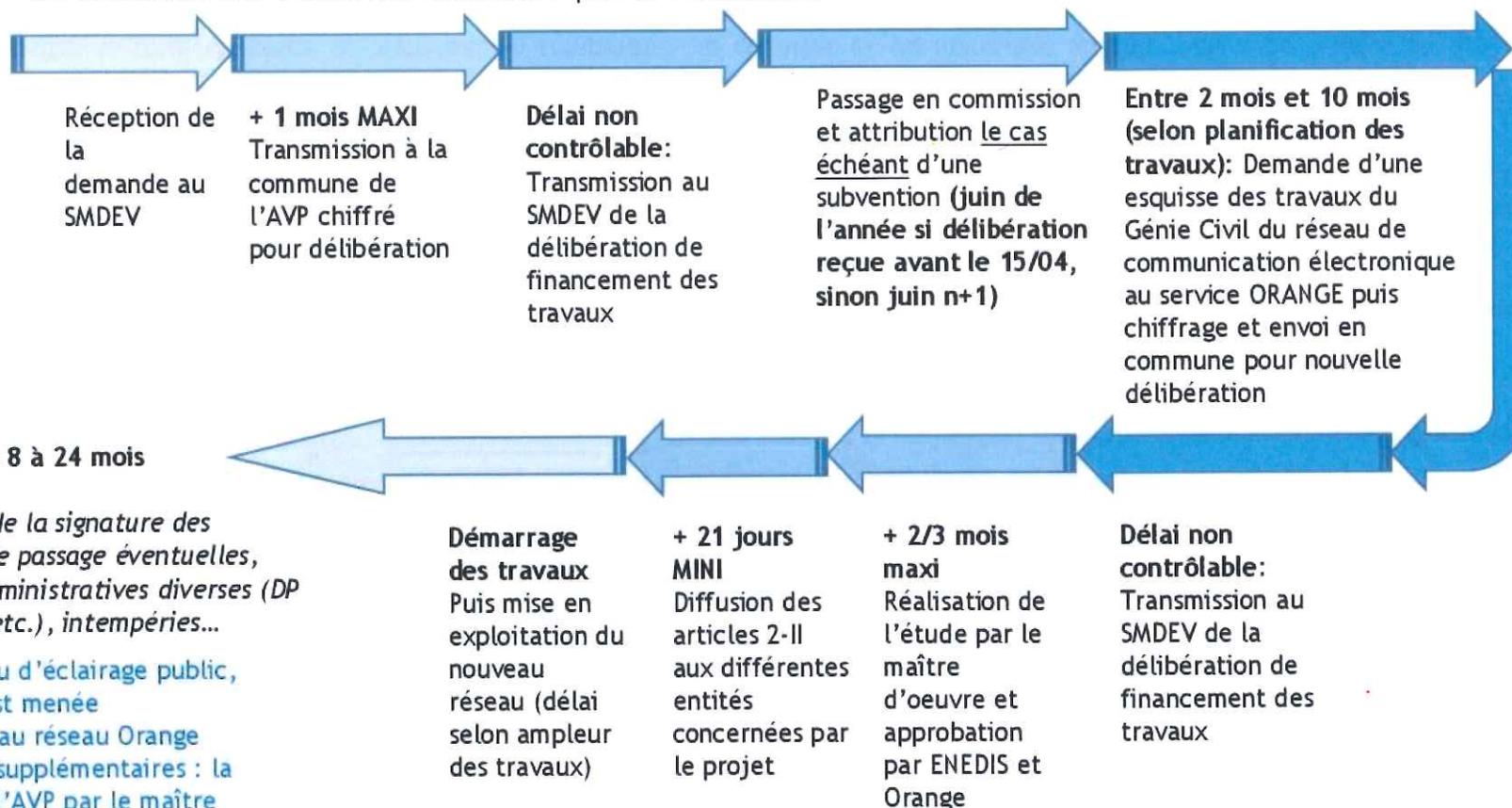


* Pour les renforcements coordonnés avec du génie civil du réseau de communications électroniques, ajouter les délais de réalisation de l'esquisse par les services d'Orange et les délais de délibération de la commune sur l'AVP chiffré relatif à ce génie civil

* Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement au réseau Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'AVP par le maître d'oeuvre et la consultation pour l'achat du matériel

➤ Déroulement d'un enfouissement de réseau(x)

La demande est transmise au SMDEV par la commune.



Délai total de 8 à 24 mois

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (DP pour postes, etc.), intempéries...

* Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement au réseau Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'AVP par le maître d'oeuvre et la consultation pour l'achat du matériel

c) La cartographie

217 Communes (cf liste en [annexe 4](#)) ont délégué la compétence relative au réseau d'éclairage public au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Ainsi, le S.M.D.E.V. doit satisfaire en leur lieu et place aux obligations réglementaires en la matière et notamment à la réforme « anti-endommagement des réseaux », dont l'objectif premier est de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

De fait, les exploitants de réseaux doivent renseigner sur un site internet dédié les plans des réseaux dont ils sont gestionnaires et doivent surtout être en mesure de répondre avec précision aux déclarations de travaux (D.T.), déclarations d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.) ou Avis de Travaux Urgents (A.T.U.).

Les plans fournis en réponse à ces déclarations doivent indiquer l'incertitude liée à la localisation des réseaux situés dans l'emprise du projet (avec des classes de précision allant de 40 cm à plus d'1,5 m).

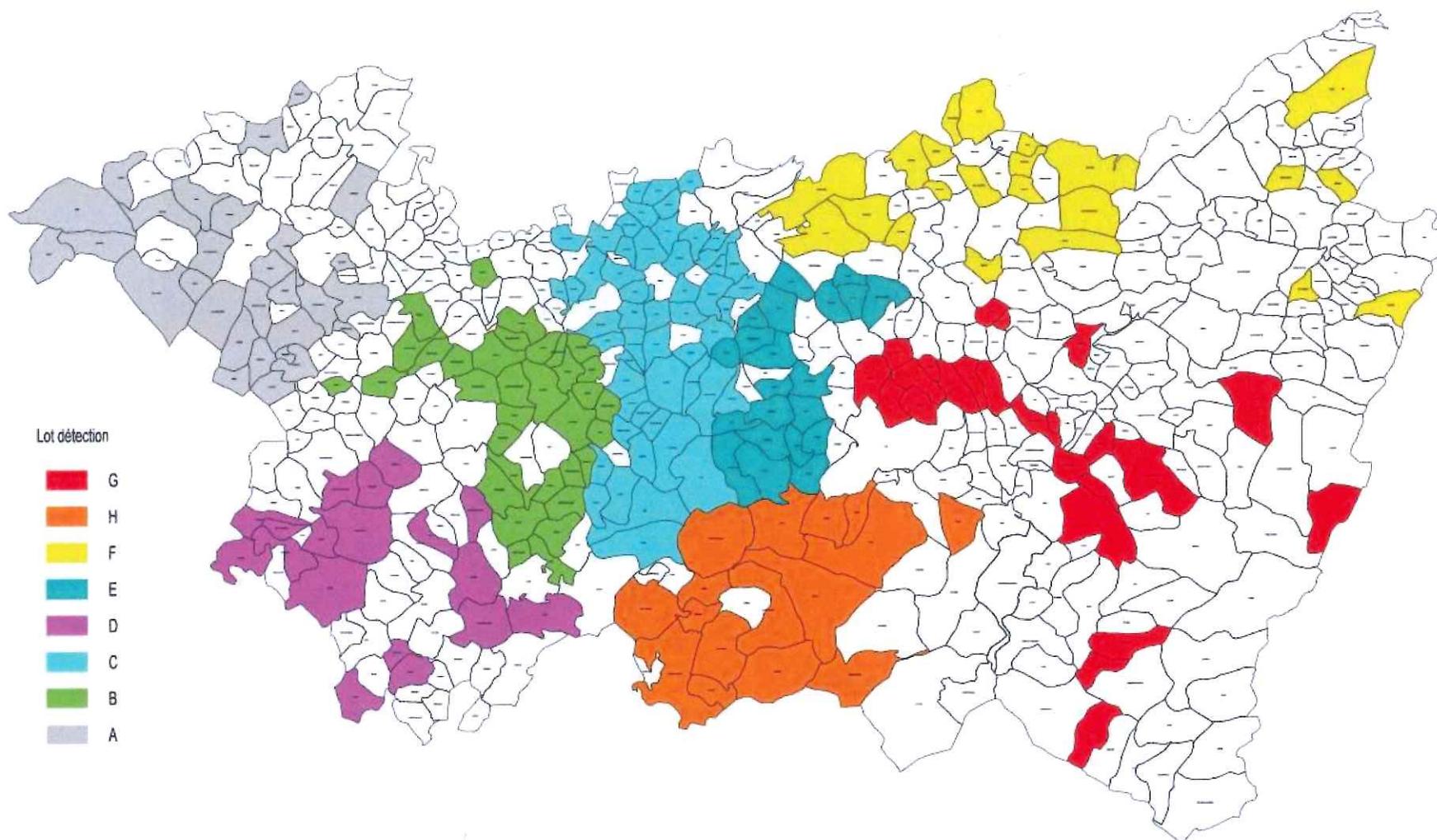
C'est pourquoi, au premier semestre 2016, le S.M.D.E.V. a lancé une consultation visant à la réalisation d'une cartographie du réseau d'éclairage public des Communes qui lui ont délégué cette compétence. Le marché correspondant a été signé le 26 juillet 2016, la réunion de démarrage du marché a été réalisée en présence de l'ensemble des prestataires à la fin de l'été 2016 et la réalisation de la prestation est programmée jusqu'au 31 mai 2018.

Outre l'obligation légale visée ci-dessus, cette prestation permettra de recenser les caractéristiques techniques pour assurer la maintenance de manière plus efficace et programmer les investissements futurs.

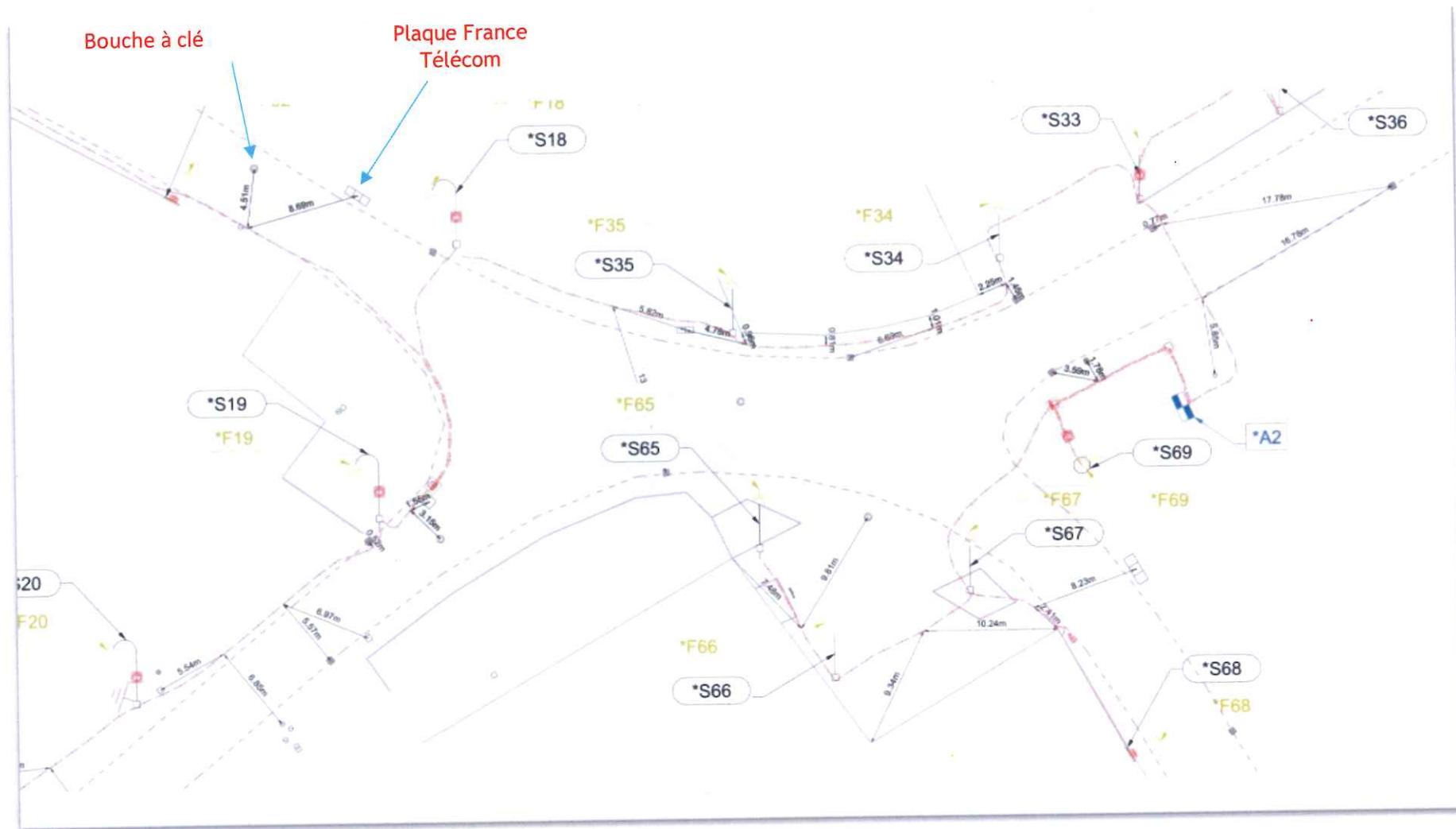
Lors d'un premier rendez-vous de présentation mené par le chargé d'affaire et un responsable de la société mandatée, les modalités de déroulement de cette prestation sont expliquées au correspondant de la Commune concernée : échancier et moyens mis en œuvre pour sa réalisation (levés topographiques, détection et géolocalisation de réseaux).

De fait, des personnels des sociétés retenues interviennent sur les voiries pour faire les relevés par géo-référencement. L'opération peut nécessiter la mise en place de signalisation temporaire de chantier et du marquage au sol, mais sans réalisation de travaux de terrassement.

La répartition géographique par lot



Extrait d'un plan après détection



Les relevés sont effectués à partir d'éléments visuels fixes (exemples : plaques France Télécom, bouches à clé, angles de murs, tampons d'assainissement...)

d) Le Logiciel SINFONI :

Dans le cadre du suivi des chantiers, le Syndicat s'est engagé à moderniser durant cette année 2016 son outil de gestion : le logiciel SINFONI. En effet, celui-ci utilisant les techniques basées sur le réseau internet a permis d'une part, de renouveler l'interface logicielle d'une façon plus ergonomique et conviviale et d'autre part, de mettre à disposition des Collectivités adhérentes des informations relatives au déroulement de leurs affaires. Ce dossier relativement long et conséquent, de par la migration des données et documents, s'est déroulé sur l'année 2016 et se poursuit encore en 2017.

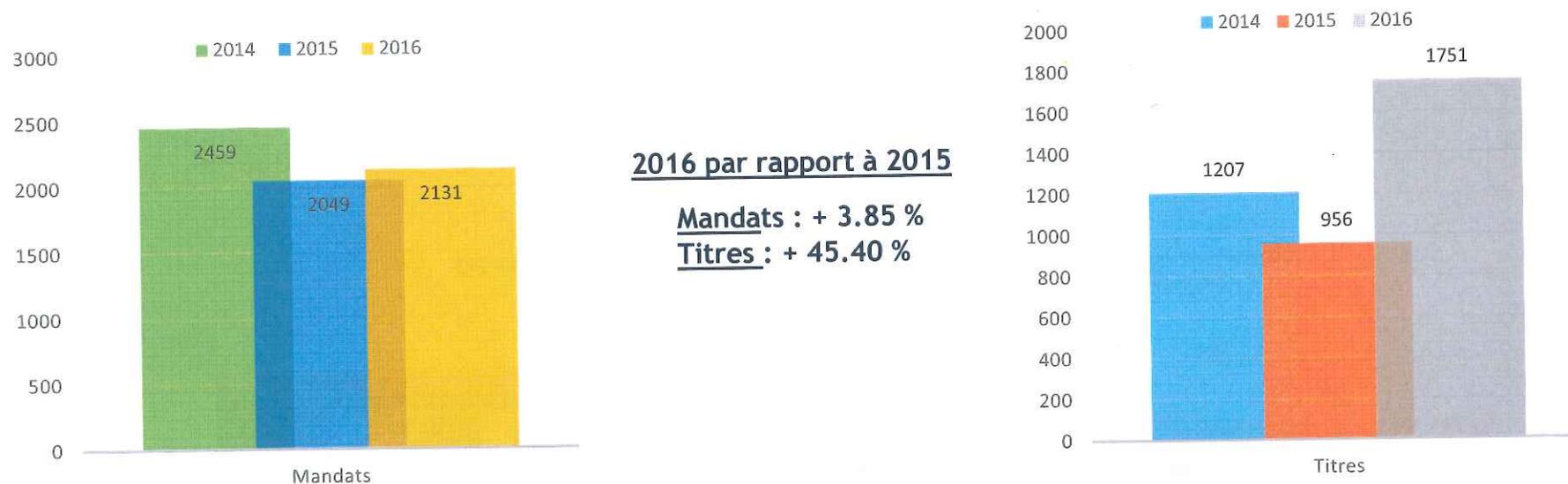
Ainsi, cet applicatif permet aux différents services du S.M.D.E.V. et aux Communes de suivre le déroulement de chaque étape d'un chantier aussi bien aux niveaux administratif et financier que technique. Il gère notamment pour chaque réseau le chiffrage, les courriers, modèles de délibérations, bons de commandes aux différentes entreprises, ordres de services, procès-verbaux des réceptions, conventions, paiements.



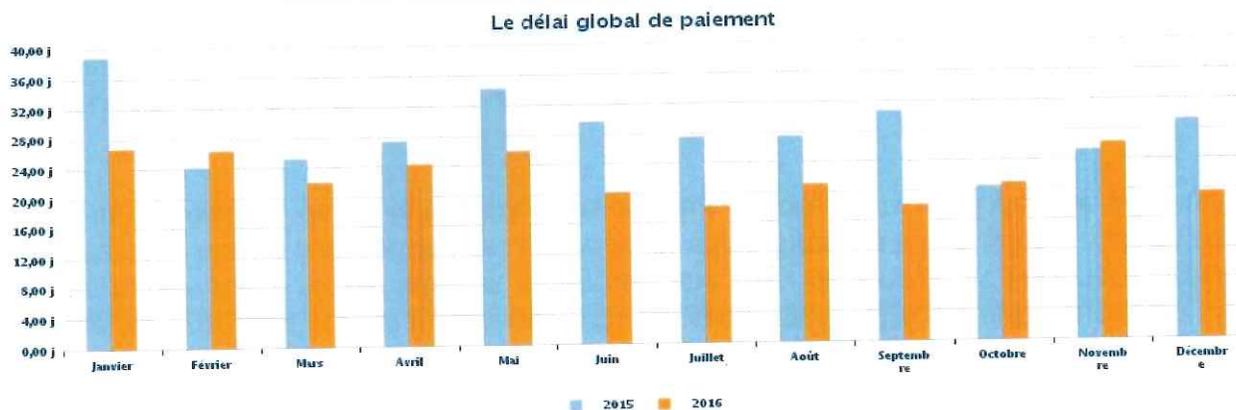
The screenshot shows the login interface for the SINFONI software. At the top, there is a header with the logo of the 'Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges' on the left and the text 'Syndicat Mixte Départemental d'électricité des Vosges' on the right. Below the header, a welcome message reads: 'Bienvenue sur le site smdev88.net, l'espace privé en ligne du syndicat. Cet espace vous permet d'accéder en temps réel aux dossiers gérés par le Syndicat.' The main content area contains a login form titled 'Identification'. The form includes a lock icon, a label 'Identifiant *' with an input field, a label 'Mot de passe *' with an input field, a checkbox labeled 'Mémoriser mon Identifiant', and a 'Connexion' button.

e) L'activité comptable

Les mandats et titres de recettes sont les ordres de paiement et d'encaissement émis par les services du Syndicat



En 2016, le délai global de paiement s'est encore amélioré pour passer à 22,6 jours, soit 6 jours de moins qu'en 2015, alors que l'activité (titres et mandats) a augmenté de 12 %.



Délai global de paiement annuel : 22,60 j

f) L'entretien de l'Eclairage Public

Dans le cadre du nouveau marché conclu pour la période 2015-2018, 217 Communes ont décidé de transférer leur compétence éclairage public au S.M.D.E.V. Cette dernière comprend les investissements et la maintenance des réseaux.

Pour gérer cette prestation, un agent dédié a été nommé en septembre 2016 :

Monsieur Stéphane LASCHWENG, interlocuteur privilégié dans ce domaine.

Tél. : 03.29.29.25.11

Rappel des financements :

- Pas de contribution annuelle
- Le S.M.D.E.V. demande une participation communale à hauteur de 50 % du coût de la maintenance préventive (visite annuelle, relampage, garanties associées à cette visite) et 100 % du coût de la maintenance curative (délibération du 25/10/2012)

Rappel des demandes d'intervention :

La Commune doit utiliser le modèle de formulaire transmis par le S.M.D.E.V., et le transmettre directement par mail à l'entreprise chargée de la maintenance de l'éclairage public avec copie au S.M.D.E.V. à l'adresse entretien.ep.smdev@orange.fr

EIFPAGE ENERGIES	contact.drgrandest.energie@eiffage.com
CITEOS MILLOT	epinal@citeos.com
DESHAYES	deshayes.electricite@orange.fr
BOIRON	contact@sas-boiron.com
JEAN ET MARTINI	sarl.jean.martini@orange.fr
CITELUM	rwuller@citelum.fr
SOTRECA	sotreca@sotreca.fr

Voir [Annexe 4](#) : Liste des Communes (par lot) ayant délégué la compétence EP au S.M.D.E.V.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES
VOSGES

CONTRAT D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ECLAIRAGE
PUBLIC du 02/02/2015 au 31/12/2018

DEMANDE D'INTERVENTION SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC

Formulaire à adresser par fax ou mail à l'entreprise titulaire du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public, avec copie au SMDEV (mail : entretien.ep.smdev@orange.fr, fax : 03.29.82.44.36)

Commune :		Destinataire :	
Expéditeur :		Télécopie/mail :	
Personne à contacter :		nb pages :	
Téléphone :			

Date et heure de la demande :

Dysfonctionnement :

Nature du dysfonctionnement :

Lieu : n°
rue et/ou lieu-dit

Nature du dysfonctionnement :

Lieu : n°
rue et/ou lieu-dit

Nature du dysfonctionnement :

Lieu : n°
rue et/ou lieu-dit

Observations :

Le Maire,

Pour l'entreprise,
numéro d'intervention :
intervenant :

g) Le contrôle du concessionnaire

Par convention en date du 22 décembre 1995, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges a délégué, par voie de concession, à ENEDIS (anciennement ERDF) le service public de distribution d'énergie électrique pour l'ensemble des Communes adhérentes au syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article 32 du cahier des charges de concession du 22 décembre 1995, le concédant, le S.M.D.E.V., exerce un contrôle de la concession.

Ce contrôle se déroule en deux phases, une première en continu tout au long de l'année et une seconde, ponctuelle, qui a pour but d'examiner trois ou quatre thèmes précis.

Pour le contrôle 2015 (sur l'exercice 2014), les thèmes étudiés étaient : le tableau de bord de la concession, le contrôle du service de traitement des réclamations émises par les usagers, l'analyse du programme de prolongation de la durée de vie des ouvrages HTA (PDV), l'analyse de la valorisation des remises gratuites des ouvrages.

L'intégralité du rapport de contrôle est disponible aux bureaux du S.M.D.E.V.

IV. Les finances du S.M.D.E.V.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les produits de gestion courante
- les redevances R1 et R2
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (T.C.C.F.E.) pour les Communes de moins de 2 000 habitants

Les recettes d'investissement comprennent :

- les participations des Communes sur les travaux
- les subventions du FACE, du Conseil départemental des Vosges et la dotation "Environnement et cadre de vie"
- la récupération de la TVA auprès du concessionnaire ou du FCTVA

Les dépenses de fonctionnement sont :

- les frais de gestion courante
- les frais de personnel et les indemnités des élus
- l'entretien du réseau d'éclairage public pour les Communes adhérentes à la compétence optionnelle d'éclairage public

Les dépenses d'investissement sont :

- les subventions et les participations aux Communes pour les travaux réalisés
- les achats de biens immobiliers
- la maîtrise d'œuvre et les travaux sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique
- la maîtrise d'œuvre et les travaux de génie civil du réseau de communications électroniques (réseaux téléphonique et de vidéo)
- la maîtrise d'œuvre et les travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public pour les communes adhérentes à la compétence optionnelle d'éclairage public

A ces opérations réelles, s'ajoutent les opérations d'ordre qui s'équilibrent et qui se retrouvent en dépenses ou en recettes soit à l'intérieur d'une même section ou de section à section, il s'agit des opérations pour le virement de section à section (uniquement dans le budget), les amortissements et la régularisation de la TVA sur les travaux du réseau électrique.

RAPPEL SUR LES RECETTES

Redevance R1 : versée par ENEDIS en fonction de la longueur des réseaux, de la démographie et de la durée de la concession, destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité.

Redevance R2 : versée par ENEDIS en fonction des travaux réalisés par les Communes sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public.

FACE : Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale

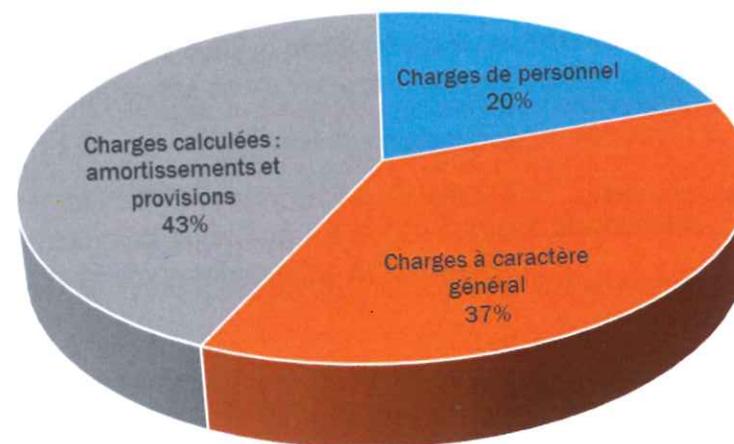
T.C.C.F.E : calculée à partir des quantités d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. Les tarifs de référence, qui font l'objet d'une modulation par la collectivité concernée (coefficient multiplicateur de 6 pour le S.M.D.E.V.), sont ainsi fixés :

- 0,75 € (soit 4,5 € pour le S.M.D.E.V.) par MWh pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- 0,25 € (soit 1,5 € pour le S.M.D.E.V.) (par MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

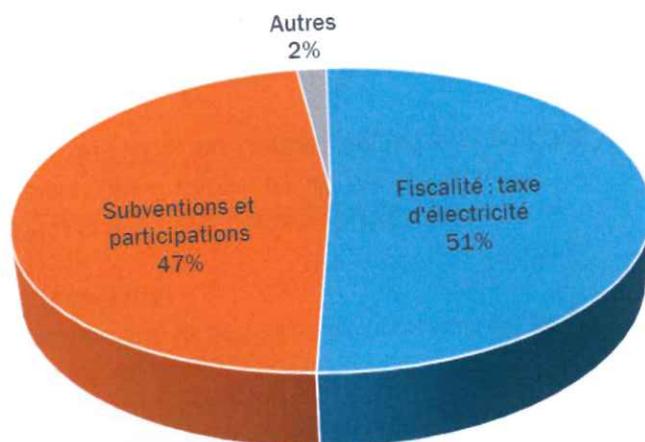
Postes importants de la section de fonctionnement : dépenses 2016

	Montant
Charges de personnel	643 k€
Charges à caractère général	1 157 k€
<i>Dont entretien EP</i>	966 k€
Charges calculées : Amortissement et provisions	1 341 k€
<i>Dont provision pour risque</i>	300 k€

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



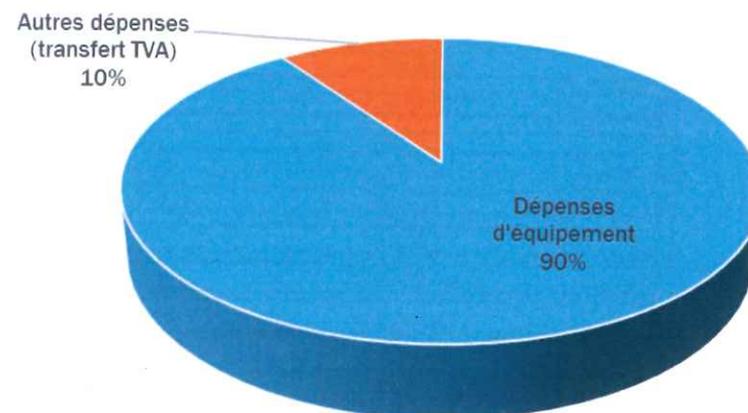
Postes importants de la section de fonctionnement : Recettes 2016

	Montant
Fiscalité : taxe d'électricité	2 798 k€
Subventions et participations	2 608 k€
<i>Dont redevances R1/R2</i>	2 100 k€
<i>Dont participations communales</i>	508 k€

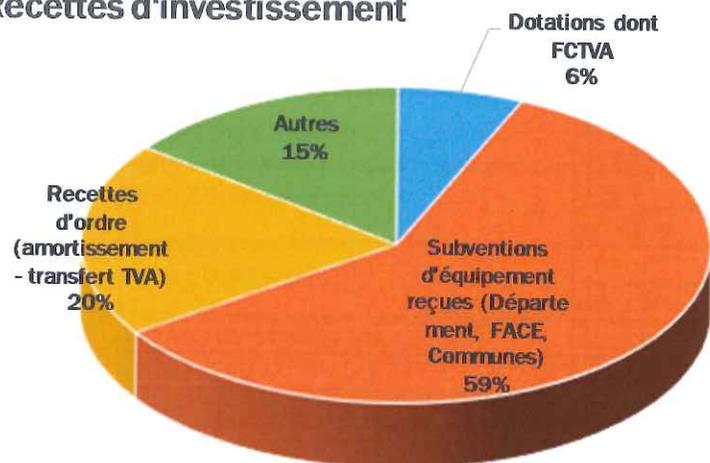
Postes importants de la section d'investissement : Dépenses 2016

	Montant
Dépenses d'équipement	10 255 k€
<i>Dont subventions d'équipement versées</i>	645 k€
<i>Dont travaux</i>	9 562 k€
Autres dépenses (transfert TVA)	1 131 k€

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Postes importants de la section d'investissement : Recettes 2016

	Montant
Dotations dont FCTVA	675 k€
Subventions d'équipement reçues (Département, FACE, Communes)	6 166 k€
Recettes d'ordre (amortissement - transfert TVA)	2 103 k€

Annexe 1 : Liste des Délégués du Comité Syndical

CANTONS/COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BAINS LES BAINS (canton)	FRICOT	Eric	DAGUEY	Nicole
BROUVELIEURES (canton)	LECLERC	Lionel	POIRAT	Bernadette
BRUYERES (canton)	DIVOUX	Louis	BIRKEL	Philippe
	HOUOT	Michel	JULIEN	Hervé
	LECOMTE	Claude	HAAGE	Patrick
	MORIN	Joseph	BALAY	Michel
BULGNEVILLE (canton)	CHARROY	Daniel	ROBIN	Claude
	DEFER	Jacques	PIERROT	Henri
CHARMES (canton)	CLEMENT	Roger	GAILLOT	Thierry
	FORTERRE	Michel	THIERY	Jean-Luc
	KOEPFERT	Eric	STER	Eric
CHATEL SUR MOSELLE (canton)	CUNY	René	GENOT	Monique
	RAFFEL	Paul	SCHNEIDER	James
	ZIMOUCHE	Rabah	ZITOUNI	Grégory
CHATENOIS (canton)	BRESSON	Joël	DEFER	Gilbert
	ROLIN	Denis	PAIRON	Pierrette
CORCIEUX (canton)	DARTOIS	François	NEUKAM	Monique
	PETITGENET	Philippe	PENTECOTE	Jean-Yves
COUSSEY (canton)	PHILIPPE	Claude	MARLIERE	Magali
DARNEY (canton)	CHAMPAGNE	Gilles	PORGEON	Franck
	LALLOZ	Jacques	REDOUTEY	Marie-Odile
DOMPAIRE (canton)	ADAM	Christine	MAYEUR	Sylvain
	MOUGIN	Benoit	NOIRCLERE	Gérald
EPINAL (commune)	BEN OMRANE	Adel	EYMANN	Guy
	BRAUN	Nicolas	RAFIKI	Afafe
	CANTERI	Raphaëla	ANDRES	Dominique
	CRAVOISY	Jean-Claude	GRASSER	Jacques
	DENNINGER-ARNOUX	Anne	LIENARD	Pascal
	HABERT	Alain	COURTOIS	Noël

CANTONS/COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
EPINAL (commune)	SCAGLIANI	Geoffroy	GROSJEAN	Colette
EPINAL EST (canton)	PERRIN	David	LAROQUE	Hubert
	VOIRIN	Jean-Marie	LECOMTE	Bruno
EPINAL OUEST (canton)	AUBERTIN	Pierre	GABRION	Jean-Louis
	COSSIN	Serge	BARABAN	Olivier
	RUGGERI	Bienvnu	RIVAT	Yvan
FRAIZE (canton)	DUHAUT	Dominique		
	BARADEL	Jean-Marie	LEFEBVRE	Didier
	DELAIRE	Guy	PEREIRA	Jacques
GERARDMER (commune)	DUVAL	Jean-François	PERROT	Jean-Luc
	HARCHOUCHE	Abdelkadir	BEDEL	Pascal
GERARDMER (canton)	MOUGEL	Eric	VIAL	Denis
GOLBEY (commune)	ALEMANI	Roger	VINCENT	Didier
	MATHIEU	David	UNAL	Denis
LAMARCHE (canton)	GARILLON	Christian	MUNIERE	Jean-Luc
LE THILLOT (canton)	COLIN	Etienne	AID	Bachir
	HOUSSAYE	Damien	GRANDCLAUDE	Gérald
	PIERREL	Bernard	CUNAT	François
	TISSERANT	Jean-Marc	CLAUDE	Yannick
MIRECOURT (commune)	DAVAL	Philippe	SERDET	Daniel
	RUGA	Roland	EVROT	Bernard
MIRECOURT (canton)	GASCHT	Cédric	VAGNIER	Jean-Yves
	RENAUX	Serge	PERRIN	Ervé
MONTHUREUX SUR SAONE (canton)	BREDARD	Hubert	HATIER	Maurice
NEUFCHATEAU (canton)	ARNAULT	Jean-Luc	CLERGET	Estelle
	LESCOFFIER	Bernard	ELOY	Charles
NEUFCHATEAU (commune)	BERARD	Patrice	MARTIN	Richard
	LEFEBRE	Jacques	GRIMM	Pierre
PLOMBIERES LES BAINS (canton)	ANDRE	Dominique	MARCOU	Daniel

CANTONS/COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
PLOMBIERES LES BAINS (canton)	MANENS	Jean-Marie	FERNANDEZ	Julien
PROVENCHERES/FAVE (canton)	BRENET	Steeves	FLORENTIAU	Philippe
RAMBERVILLERS (canton)	ANTONOT	Philippe	GEORGE	Dominique
	BLARY	Joël	DUPAYS	Michel
RAMBERVILLERS (commune)	GUIBERTEAU	Jacky	BARON	Jean-Luc
	LENOIR	Noël	MATHIEU	Johanna
RAON L'ETAPE (canton)	DAGNIAUX	Jacques	GASPAR	Laurent
	VOIGNIER	Thierry	PETITNICOLAS	Alain
RAON L'ETAPE (commune)	GEROME	Line	LAVAL	Christiane
	SALTZMANN	Michel	FLICKER	Gisèle
REMIREMONT (canton)	DEMURGER	Stéphane	TOUSSAINT	Pascal
	GRIVEL	Jacques	COLIN	André
	LEROUX	Yves	CLEMENT	Gérard
	LEROY	Philippe	ROBERT	Dominique
	GEHIN	Dominique	BEAUX	Emilien
	RIVAT	Denis	VILLAUME	Hubert
REMIREMONT (commune)	ROBICHON	Joël	PORTE	Jocelyne
	THOUVENOT	Patrice	VALDENNAIRE	Sébastien
SAINT DIE (commune)	BOURDON	Jean-Louis	VINCENT	Serge
	FICHTER	François	FROMENT	Roselyne
	GUGLU	Mustafa	BENOuada	Issam
	LECOMTE	Marie-France	ANCEL	Marie-Claude
	ZANCHETTA	Patrick	RUH	Johann
SAINT DIE EST (canton)	HOUILLON	Thierry	UNTERHALT	Danièle
	LEMERCIER	Christian	GERARD	Jean-Marc
	TISSERAND	Daniel	ZINT	Jérôme
SAINT DIE OUEST (canton)	CHACHAY	Pierre	ANTOINE	Rémy
	SCHULZ	Didier	SCHMITT	Jean-Luc
SAULXURES/MOSELOTTE (canton)	DIDIERLAURENT	Robert	GEHIN	François

CANTONS/COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
SAULXURES/MOSELOTTE (canton)	GEORGE	Jean-Gérard	LEROY	Dominique
	MATHIEU	Jérôme	STAPPIGLIA	Denise
	MISANDEAU	Philippe	DOUSTEYSSIER	Jean-Claude
SENONES (canton)	HARENZA	Christian	DUBOIS	Elisabeth
	KLEIN	Bertrand	MERVELAY	Marie-Christine
THAON LES VOSGES (commune)	KISLIG	Paul	BARBE	Colette
	SEILLER	Bernard	MURA	Philippe
VITTEL (canton)	CLOCHEY	Alain	GALAND	Christian
	RAGOT	Philippe	GROSSET	Maurice
VITTEL (commune)	GORNET	Daniel	BLANCHOT	Sonia
	KARM	Denis	GREGOIRE	Christian
XERTIGNY (canton)	BOTZUNG	Frédéric	MATHIEU	Jean-Paul
	PIERRE	Alain	PROTOT	Laurence
	TISSERANT	Gérard	GEORGE	Michel

Annexe 2 : Liste des Communes en régime rural



PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau de l'animation territoriale et suivi des politiques publiques

Arrêté préfectoral n°2016/1593 du 24 juin 2016 portant modification du classement des communes relevant du régime de l'électrification rurale

Le préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'énergie ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificatives pour 2011 réformant le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) ;
- Vu le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale, modifié par le décret n°2014-496 du 16 mai 2014 ;
- VU le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUXS préfet des Vosges ;
- VU le décret du 19 février 2016 nommant Mme Claire WANDEROILD secrétaire générale de la préfecture des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014/2328 en date du 30 septembre 2014 portant classement des communes relevant du régime de l'électrification rurale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1396/16 du 13 juin 2016 portant délégation de signature à Mme Claire WANDEROILD, secrétaire générale de la préfecture des Vosges ;
- Vu le courrier du syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges en date 17 juin 2016 ;
- Vu le courrier cosigné par le syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges et ERDF en date du 15 septembre 2014 portant demande de dérogation ;

CONSIDÉRANT la création de communes nouvelles dans le département des Vosges au 1^{er} janvier 2016 imposant la révision de leur classement au titre du régime d'électrification ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : L'annexe à l'arrêté n°2014/2328 en date du 30 septembre 2014 portant classement des communes relevant du régime de l'électrification rurale est modifiée comme suit :

- La commune de PROVENCHERES-ET-COLROY est intégrée aux communes relevant du régime rural, portant leur nombre à 423.
- Les communes de CAPAVENIR VOSGES et de GRANGES-AUMONTZEY sont intégrées aux communes relevant du régime urbain, portant leur nombre à 80.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2014/2328 en date du 30 septembre 2014 portant classement des communes relevant du régime de l'électrification rurale demeurent inchangées.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges et notifié au syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges.
Une copie sera adressée à la direction territoriale d'ERDF.

Fait à Epinal, le **24 JUIN 2016**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Claire WANDEROILD

Liste des Communes en régime rural au 01/01/2016

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88001	Les Abteuvenettes	76
88002	Aheville	58
88003	Ainzeville	73
88004	Ainville	170
88005	Attarmont	233
88006	Ambacourt	309
88007	Ameuvelle	56
88008	Anglemont	166
88010	Aouze	192
88011	Arches	1749
88012	Archettes	1134
88013	Arcoffe	95
88014	Arrentes-de-Corcieux	181
88015	Attigneville	233
88016	Attigny	257
88017	Aulnois	158
88019	Autigny-la-Tour	180
88020	Autreville	173
88021	Autrey	290
88022	Auzainvillers	227
88023	Avillers	89
88024	Avrainville	109
88025	Avranville	79
88026	Aydoilles	1097
88027	Badménil-aux-Bois	149
88028	La Baffe	754
88029	Bains-les-Bains	1302
88030	Bainville-aux-Saules	135
88031	Bailleville	119
88032	Ban-de-Lavetine	1328
88033	Ban-de-Sapt	357
88035	Barbey-Seroux	144
88036	Barville	91
88037	Basse-sur-le-Rupt	906
88038	Battexey	34
88039	Baudricourt	324
88040	Bayecourt	279
88041	Bazegney	117
88042	Bazien	88
88043	Bazoilles-et-Ménil	126
88044	Bazoilles-sur-Meuse	620

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale	Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88045	Beaufremont	85	88092	Charmois-l'Orgueilleux	604
88046	Beaumont	119	88093	Châtas	57
88047	Begnécourt	176	88094	Châtel-sur-Moselle	1739
88048	Bellefontaine	1032	88095	Châtenois	1750
88049	Belmont-les-Damey	115	88096	Châtillon-sur-Saône	144
88050	Belmont-sur-Buttant	296	88097	Chauffecourt	35
88051	Belmont-sur-Vair	105	88100	Chef-Haut	45
88052	Belrupt	113	88101	Chemiménil	1226
88053	Belval	160	88102	Chermisey	103
88054	Bertrimoutier	327	88103	Circourt	78
88055	Bettegney-Saint-Brice	158	88104	Circourt-sur-Mouzon	201
88056	Bettoncourt	86	88105	Claudon	221
88057	Le Beulay	118	88107	Cléry-la-Côte	33
88058	Biécourt	94	88108	Le Clerjus	585
88059	Biffontaine	444	88110	Clémentaine	226
88060	Blémery	21	88113	Combrimont	159
88061	Bleurville	357	88115	Corcieux	1635
88062	Bevaincourt	102	88117	Courcelles-sous-Châtenois	82
88063	Bocquegney	127	88118	Coussey	757
88064	Bois-de-Champ	120	88119	Crainvillers	180
88065	Bonvillet	342	88120	La Croix-aux-Mines	550
88066	Boulaincourt	76	88121	Damas-aux-Bois	269
88068	La Bourgonce	913	88122	Damas-et-Bettegney	377
88069	Bouxières-aux-Bois	140	88123	Damblain	262
88070	Bouxurilles	158	88124	Damey	1202
88071	Bouzemont	57	88125	Damey-aux-Chênes	59
88073	Brantigny	204	88126	Darnieulles	1564
88074	Brechainville	63	88127	Deinvillers	68
88075	La Bresse	4446	88128	Denipaire	257
88076	Brouvelieures	478	88129	Derbamont	97
88077	Brû	597	88130	Destord	232
88079	Bulgnéville	1577	88131	Deycimont	323
88080	Bult	320	88132	Deyvillers	1531
88082	Celles-sur-Plaine	873	88133	Dignonville	192
88083	Certilleux	228	88135	Docelles	982
88084	Chamagne	457	88137	Dotaincourt	91
88085	Champdray	166	88138	Dombasle-devant-Darney	90
88086	Champ-le-Duc	552	88139	Dombasle-en-Xaintois	121
88088	La Chapelle-aux-Bois	681	88140	Dombrot-le-Sec	388
88089	La Chapelle-devant-Bruyères	644	88141	Dombrot-sur-Vair	261
88091	Charmois-devant-Bruyères	414	88142	Domèvre-sur-Avière	406

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88143	Domèvre-sur-Durbion	303
88144	Domèvre-sous-Montfort	62
88145	Domfaing	230
88146	Domjulien	193
88147	Dommartin-aux-Bois	446
88149	Dommartin-les-Vallois	64
88150	Dommartin-sur-Vraine	326
88151	Dompaire	1175
88152	Dompierre	280
88153	Domptail	352
88154	Domrémy-la-Pucelle	129
88155	Domvaltier	121
88156	Doncières	149
88157	Dounoux	888
88159	Entre-deux-Eaux	545
88161	Esclès	427
88162	Esley	176
88164	Estrennes	95
88166	Evaux-et-Ménil	355
88167	Faucompière	252
88168	Fauconcourt	125
88169	Fays	249
88171	Fignéviller	55
88172	Fiménil	239
88173	Florémont	446
88174	Fomerey	156
88175	Fontenay	529
88176	Fontenoy-le-Château	624
88179	Fouchécourt	46
88180	Frain	145
88182	Frapelle	217
88183	Frebécourt	312
88184	Fremifontaine	493
88185	Frenelle-la-Grande	123
88186	Frenelle-la-Petite	53
88187	Frénois	42
88189	Fréville	161
88190	Frizon	502
88192	Gelvécourt-et-Adompt	100
88193	Gemaingoutte	131
88194	Gemmelaincourt	163

Liste des Communes en régime rural au 01/01/2016

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88195	Gendreville	111
88197	Gerbamont	387
88198	Gerbépal	590
88199	Gignéville	77
88200	Gigney	57
88201	Girancourt	926
88202	Gircourt-les-Vieville	180
88203	Girecourt-sur-Durbion	345
88205	Girmont-Val-d'Ajol	242
88206	Gironcourt-sur-Vraine	986
88208	Godoncourt	141
88210	Gorhey	177
88212	Grand	416
88213	La Grande-Fosse	114
88214	Grandrupt-de-Bains	90
88215	Grandrupt	77
88216	Grandvillers	765
88219	Greux	176
88220	Grignoncourt	41
88221	Gruey-les-Surance	258
88222	Gugnécourt	239
88223	Gugney-aux-Aulx	157
88224	Hadigny-les-Verrières	387
88225	Hadol	2480
88226	Hagécourt	118
88227	Hagnéville-et-Roncourt	91
88228	Haittainville	177
88229	Harchéchamp	99
88230	Hardancourt	43
88231	Hareville	501
88232	Harmonville	238
88233	Harol	690
88234	Harsault	390
88235	Hautmougey	158
88236	La Haye	125
88237	Hennecourt	363
88238	Hernezel	424
88239	Hergugney	142
88240	Herpelmont	277
88241	Houécourt	438
88242	Houécourt	42

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88243	Housseras	521
88244	La Houssière	611
88245	Hurbache	310
88248	Isches	177
88249	Jainvillotte	79
88250	Jarmenil	452
88251	Jeanménil	1183
88252	Jésonville	143
88254	Jorxey	92
88255	Jubainville	90
88256	Jussarupt	274
88257	Juvancourt	187
88258	Lamarche	1001
88259	Landaville	312
88261	Laval-sur-Vologne	659
88262	Laveline-devant-Bruyères	645
88263	Laveline-du-Houx	236
88264	Légéville-et-Bonfays	48
88265	Lemmecourt	32
88266	Lépanges-sur-Vologne	944
88267	Lerrain	506
88268	Lesseux	185
88269	Liézey	287
88271	Lignéville	325
88272	Lironcourt	76
88273	Longchamp	479
88274	Longchamp-sous-Châtenois	89
88275	Lubine	226
88276	Lusse	444
88277	Luvigny	106
88278	Maconcourt	86
88279	Madecourt	61
88280	Madegney	103
88281	Madonne-et-Lamerey	393
88283	Malaincourt	96
88284	Mandray	622
88285	Mandres-sur-Vair	543
88286	Marainville-sur-Madon	91
88287	Marey	76
88288	Maroncourt	12
88289	Martigny-les-Bains	885

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88290	Martigny-les-Gerbonvaux	122
88291	Martinville	122
88293	Maxey-sur-Meuse	254
88294	Mazeley	273
88295	Maziot	227
88296	Médonville	73
88297	Méménil	155
88298	Ménarmont	61
88299	Ménil-en-Xaintois	185
88300	Ménil-de-Senones	149
88301	Ménil-sur-Belvitte	323
88303	Midrevaux	213
88305	Moncel-sur-Vair	219
88306	Le Mont	55
88307	Mont-les-Lamarche	102
88308	Mont-les-Neufchâteau	312
88309	Monthureux-le-Sec	171
88310	Monthureux-sur-Saône	897
88311	Montmotier	51
88312	Morelmaison	203
88313	Morville	435
88314	Morizecourt	118
88315	Mortagne	165
88316	Morville	54
88317	Mousseux	652
88318	Moyemont	229
88322	La Neuveville-devant-Lépanges	502
88324	La Neuveville-sous-Châtenois	390
88325	La Neuveville-sous-Montfort	177
88326	Neuvillers-sur-Fave	354
88328	Nompateize	584
88330	Nonville	215
88331	Nonzeville	49
88332	Norroy	238
88333	Nossoncourt	107
88334	Oëlleville	284
88335	Offroicourt	153
88336	Ollainville	68
88338	Ortoncourt	90
88340	Padoux	531
88342	Pallegney	179

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88343	Parey-sous-Montfort	145
88344	Pargny-sous-Mureau	186
88345	La Petite-Fosse	89
88347	Pierrefitte	126
88348	Pierrepont-sur-l'Arentèle	147
88350	Plouvezain	80
88351	Plombières-les-Bains	1823
88352	Pomperre	247
88353	Pont-les-Bonfays	100
88354	Pont-sur-Madon	167
88355	Portieux	1281
88356	Les Poulrières	257
88359	Prey	106
88360	Provenchères-les-Darney	186
88361	Provenchères-et-Colroy	1454
88362	Le Puid	99
88363	Punerot	180
88364	Puzieux	159
88365	Racécourt	165
88366	Rainville	287
88368	Ramecourt	174
88370	Rancourt	61
88371	Raon-aux-Bois	1297
88373	Raon-sur-Plaine	165
88374	Rapey	21
88375	Raves	459
88376	Rebeuville	272
88377	Regnévelle	131
88378	Regney	88
88379	Rehaincourt	342
88380	Rehaupal	203
88381	Relanges	221
88382	Remicourt	74
88385	Remoncourt	620
88387	Removille	211
88388	Renauvoid	118
88389	Repel	83
88390	Robécourt	115
88391	Rochesson	725
88392	Rocourt	27
88393	Rollainville	319

Liste des Communes en régime rural au 01/01/2016

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88394	Romain-aux-Bois	47
88395	Romont	383
88398	Les Rouges-Eaux	89
88399	Le Routier	203
88400	Rouvres-en-Xaintois	288
88401	Rouvres-la-Chétive	464
88402	Roville-aux-Chênes	579
88403	Rozerotte	198
88404	Rozieres-sur-Mouzon	72
88406	Rugney	115
88407	Ruppes	126
88410	Sainte-Barbe	290
88411	Saint-Baslemont	82
88412	Saint-Benoît-la-Chipotte	453
88416	Saint-Genest	135
88418	Sainte-Hélène	498
88419	Saint-Jean-d'Ormont	133
88421	Saint-Julien	128
88425	Saint-Maurice-sur-Mortagne	193
88427	Saint-Menge	135
88430	Saint-Ouen-les-Parey	492
88431	Saint-Paul	139
88432	Saint-Pierremont	166
88433	Saint-Prancher	75
88434	Saint-Remimont	249
88435	Saint-Remy	530
88436	Saint-Stail	68
88437	Saint-Valtier	113
88438	La Salle	437
88440	Sandaucourt	191
88441	Sans-Vallois	134
88442	Sapois	666
88443	Sartes	102
88444	Le Saulcy	339
88446	Sauxures-les-Bulgnéville	265
88448	Sauville	193
88449	Savigny	201
88450	Senaide	181
88452	Senonges	127
88453	Seraumont	49
88454	Sercoeur	261

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88455	Serécourt	129
88456	Serocourt	104
88457	Sionne	149
88458	Socourt	276
88459	Soncourt	51
88460	Soulosse-sous-Saint-Elophe	646
88461	Sunaucourt	216
88464	Tendon	521
88466	They-sous-Montfort	138
88469	Thiraucourt	104
88471	Les Thons	120
88472	Thuillières	144
88473	Tignécourt	122
88474	Tilleux	69
88475	Toitaincourt	100
88476	Totainville	135
88477	Tranpot	101
88478	Tranqueville-Graux	93
88479	Trémonzey	218
88480	Ubexy	172
88481	Uriménil	1382
88482	Urville	64
88484	Uzemain	1172
88485	La Vacheresse-et-la-Rouillie	138
88488	Valfroicourt	255
88489	Valleroy-aux-Saules	282
88490	Valleroy-le-Sec	168
88491	Les Vallois	126
88492	Le Vatin	93
88493	Varmonzey	33
88494	Vaubexy	131
88495	Vaudéville	171
88496	Vaudoncourt	169
88497	Vaxoncourt	534
88499	Velotte-et-Tatignécourt	150
88501	Le Vermont	72
88502	Vervezelle	142
88503	Vexaincourt	175
88504	Vicherey	171
88505	Vienville	131
88507	Villers	234

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88508	Ville-sur-Ilion	555
88509	Villoncourt	117
88510	Villotte	158
88511	Villouxel	81
88512	Viménil	239
88514	Viocourt	155
88515	Vioménil	149
88517	Viviers-le-Gras	182
88518	Viviers-les-Offroicourt	25
88520	Les Voivres	345
88521	Vomécourt	289
88522	Vomécourt-sur-Madon	72
88523	Vouxey	164
88524	Vrécourt	367
88525	Vroville	142
88526	Wisembach	413
88527	Xaffévillers	170
88528	Xamontarupt	154
88529	Xaronval	103
88532	Zincourt	92

430 communes, 135 594 habitants

Annexe 3 : Liste des Communes en régime urbain

Liste des Communes en régime urbain au 01/01/2016

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88009	Anould	3472
88078	Bruyères	3230
88081	Bussang	1479
88087	Chantraine	3242
88090	Charmes	4729
88098	Chaumousey	902
88099	Chavelot	1518
88106	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	1018
88109	Cleurie	672
88111	Coinches	352
88114	Contrexéville	3575
88116	Cormimont	3470
88134	Dinozé	610
88136	Dogneville	1495
88148	Dommartin-lès-Remiremont	1887
88158	Eloyes	3370
88160	Epinal	34048
88163	Essegney	767
88165	Etival-Clairefontaine	2656
88170	Ferdrupt	762
88177	La Forge	563
88178	Les Forges	2053
88181	Fraize	3121
88188	Fresse-sur-Moselle	1829
88196	Gérardmer	8996
88209	Golbey	8579
88218	Granges-Aumontzey	2786
88246	Hymont	493
88247	Igney	1204

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88253	Jeuxey	699
88260	Langley	175
88270	Liffol-le-Grand	2300
88292	Mattaincourt	890
88302	Le Ménil	1137
88304	Mirecourt	6106
88319	Moyenmoutier	3340
88320	Nayemont-les-Fosses	895
88321	Neufchâteau	6927
88327	Nomexy	2227
88341	Pair-et-Grandrupt	575
88346	La Petite-Raon	827
88349	Plainfaing	1759
88357	Poussay	730
88358	Pouxieux	2053
88367	Rambervillers	5703
88369	Ramonchamp	2135
88372	Raon-l'Etape	6584
88383	Remiremont	8127
88386	Remomeix	468
88408	Rupt-sur-Moselle	3533
88409	Saint-Amé	2257
88413	Saint-Dié-des-Vosges	21485
88415	Saint-Etienne-lès-Remiremont	3962
88417	Saint-Gorgon	417
88423	Saint-Léonard	1384
88424	Sainte-Marguerite	2458
88426	Saint-Maurice-sur-Moselle	1453
88428	Saint-Michel-sur-Meurthe	2043

Code INSEE	Nom de la Commune	pop. totale
88429	Saint-Nabord	4310
88439	Sanchev	934
88445	Saulcy-sur-Meurthe	2396
88447	Saulxures-sur-Moselotte	2863
88451	Senones	2552
88462	Le Syndicat	1986
88463	Taintrux	1607
88465	Capavenir Vosges	9364
88467	Thiéfosse	617
88468	Le Thillot	3702
88470	Le Tholy	1624
88483	Uxegney	2372
88486	Vagney	4095
88487	Le Val-d'Ajol	4064
88498	Vecoux	917
88500	Ventron	909
88506	Vieux-Moulin	347
88513	Vincey	2271
88516	Vittel	5415
88519	La Voivre	725
88530	Xertigny	2741
88531	Xonrupt-Longemer	1627

80 Communes, 252 965 habitants

Annexe 4 : Liste des Communes ayant délégué la compétence éclairage public

Liste des Communes ayant délégué la compétence "éclairage public" au SMDEV du 01/01/2015 au 31/12/2018 - Par lot et entreprise de maintenance retenue

LOT 1 - JEAN & MARTINI
AVRANVILLE
BRECHAINVILLE
CLEREY LA COTE
FREBECOURT
GRAND
MAXEY SUR MEUSE
MIDREVAUX
SIONNE
TRAMPOT

LOT 2 - JEAN & MARTINI
ATTIGNEVILLE
BAZOILLES SUR MEUSE
CERTILLEUX
CIRCOURT SUR MOUZON
FREVILLE
LIFFOL LE GRAND
MONT LES NEUFCHATEAU
REBEUVILLE
ROLLAINVILLE

LOT 3 - EIFFAGE ENERGIE
CHATENOIS
DARNEY AUX CHENES
DOLAINCOURT
HOUDECOURT
ROUVRES LA CHETIVE

LOT 4 - BOIRON
AUZAINVILLIERS
BEAUFREMONT
BELMONT SUR VAIR
CRAINVILLIERS
DOMBROT SUR VAIR
GENDREVILLE
JAINVILLOTTE
LANDAVILLE
LEMECOURT
MORVILLE
PAREY SOUS MONTFORT
POMPIERRE
SARTES
SURIAUVILLE
VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE

LOT 5 - DESHAYES
BLEVAINCOURT
DAMBLAIN
FOUCHECOURT
LAMARCHE
MAREY
MARTIGNY LES BAINS
ROZIERES SUR MOUZON
SENAIDE
THONS (LES)
TOLLAINCOURT
VILLOTTE

LOT 6 - CITEOS MILLOT
AMBACOURT
AVRAINVILLE
BATTEXEY
BETTONCOURT
BOUXURULLES
BRANTIGNY
DOMVALLIER
EVAUX ET MENIL
FRENELLE LA GRANDE
GIRCOURT LES VIEVILLE
HERGUGNEY
HYMONT
MADECOURT
MATTAINCOURT
MAZIROT
POUSSAY
RAMECOURT
RUGNEY
SAVIGNY
SOCOURT
TOTAINVILLE
UBEXY
VARMONZEY
VILLERS
VOMECOURT SUR MADON
VROVILLE
XARONVAL

Liste des Communes ayant délégué la compétence "éclairage public" au SMDEV du 01/01/2015 au 31/12/2018 - Par lot et entreprise de maintenance retenue

LOT 7 - CITEOS MILLOT
BAZOILLES ET MENIL
DOMEVRE SOUS MONTFORT
DOMJULIEN
ESTRENNES
HAREVILLE SOUS MONTFORT
LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT
OFFROICOURT
RANCOURT
REMONCOURT
ROZEROTTE ET MENIL
THEY SOUS MONTFORT
THUILLIERES
VALFROICOURT
VALLEROY LE SEC
VIVIERS LES OFFROICOURT
LOT 8 - CITEOS MILLOT
LES ABLEUVENETTES
AHEVILLE
BEGNECOURT
BETTEGNEY SAINT BRICE
BOUXIERES AUX BOIS
BOUZEMONT
CIRCOURT
DAMAS ET BETTEGNEY
DERBAMONT
DOMPAIRE
GELVECOURT ET ADOMPT
GORHEY

LOT 8 - CITEOS MILLOT (suite)
GUGNEY AUX AUX
HAGECOURT
HAROL
HENNECOURT
JORXEY
LEGEVILLE ET BONFAYS
MADEGNEY
MADONNE ET LAMEREY
MARONCOURT
RACECOURT
SAINTE VALLIER
VAUBEXY
VELOTTTE ET TATIGNECOURT
VILLE SUR ILLON
LOT 9 - SARL DESHAYES
BELMONT LES DARNEY
BONVILLET
DARNEY
DOMBASLE DEVANT DARNEY
DOMMARTIN LES VALLOIS
ESCLES
FRENOIS
JESONVILLE
LERRAIN
PIERREFITTE
PROVENCHERES LES DARNEY
RELANGES
SAINT BASLEMONT

LOT 9 - SARL DESHAYES (suite)
BLEURVILLE
CLAUDON
LES VALLOIS
MONTHUREUX SUR SAONE
SANS VALLOIS
SENONGES
LOT 10 - BOIRON
BAINS LES BAINS
FONTENOY LE CHATEAU
GRUEY LES SURANCE
HARSULT
HAUTMOUGEY
TREMONZEY
VIOMENIL
LOT 11 - CITEOS MILLOT
DAMAS AUX BOIS
DOMEVRE SUR DURBION
FRIZON
MAZELEY
MORIVILLE
NOMEXY
PALLEGNEY
REHAINCOURT
VAXONCOURT
ZINCOURT

Liste des Communes ayant délégué la compétence "éclairage public" au SMDEV du 01/01/2015 au 31/12/2018 - Par lot et entreprise de maintenance retenue

LOT 12 - CITEOS MILLOT
CHAUMOUSEY
DARNIEULLES
DOMEVRE SUR AVIERE
DOMMARTIN AUX BOIS
FOMEREY
LES FORGES
GIRANCOURT
RENAUVOID
SANCHEY
UXEGNEY
LOT 13 - CITEOS MILLOT
DEYVILLERS
DIGNONVILLE
DOGNEVILLE
JEUXEY
LONGCHAMP
VAUDEVILLE
LOT 14 - CITEOS MILLOT
LA CHAPELLE AUX BOIS
CHARMOIS L'ORGUEILLEUX
LE CLERJUS
DOUNOUX
HADOL
URIMENIL
UZEMAIN
XERTIGNY

LOT 15 - CITELUM
ANGLEMONT
BAZIEN
CLEZENTAIN
DEINVILLERS
DOMPTAIL
HARDANCOURT
JEANMENIL
NOSSONCOURT
ROVILLE AUX CHENES
SAINT BENOIT LA CHIPOTTE
SAINT GENEST
SAINT PIERREMONT
SAINTE BARBE
VOMECOURT
LOT 16 - CITEOS MILLOT
AYDOILLES
BROUVELIEURES
DESTORD
FONTENAY
LAVELINE DU HOUX
LEPANGES SUR VOLOGNE
MEMENIL
NONZEVILLE
PREY

LOT 17 - CITELUM
GRANGES SUR VOLOGNE
JUSSARUPT
REHAUPAL
LOT 18 - CITEOS MILLOT
POUXEUX
THOLY (LE)
LOT 19 - BOIRON
BASSE SUR LE RUPT
FERDRUPT
PLOMBIERES LES BAINS
THIEFOSSE
LOT 20 - CITELUM
GRANDRUPT SENONES
MENIL DE SENONES
MOUSSEY
PAIR-ET-GRANDRUPT
WISEMBACH
LOT 21 - SOTRECA
ANOULD
LE VALTIN



Site internet :
www.smdev88.fr

Mail : smdev@wanadoo.fr

Permanence physique et téléphonique :

De 8h à 12h et de 13h à 17h

Du Lundi au vendredi

au 03.29.29.19.60